



La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. Les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions très atypiques depuis mars 2020, dont l'interprétation s'avère complexe.

BAROMÈTRE TRIMESTRIEL

Juillet – août – septembre 2022

Bilan ATB	Accidents	Tués	Blessés
3ème trimestre 2022	22	4	22
3ème trimestre 2021	39	7	53
Moyenne 3ème trimestre 2017-2019	33	7	36
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09	75	13	83
Comparaison 3ème trimestre 2022 / 3ème trimestre 2021	- 17 (- 43,6 %)	- 3 (- 43%)	- 31 (- 58,5%)
Comparaison 3ème trimestre 2022 / moyenne 3ème trimestre 2017-2019	- 11 (- 33,3 %)	- 3 (- 43%)	- 14 (- 38,9%)

Répartition des personnes tuées	Catégories d'usagers						
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	Auto	Utilitaire/ Poids lourd	Autre
3ème trimestre		1	1		2		
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09	1	2	2	3	5		

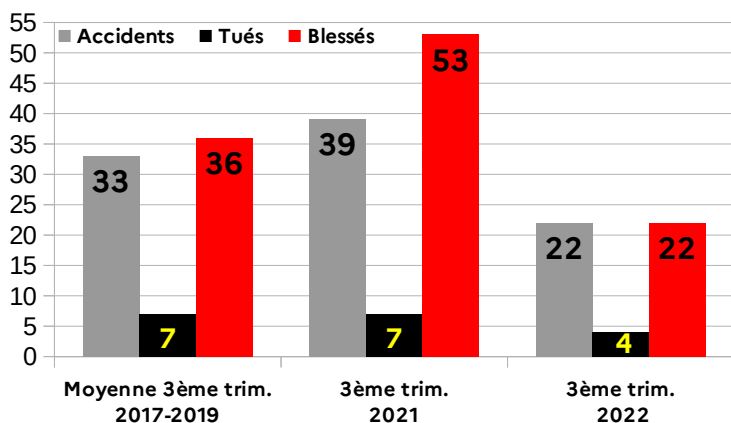
Répartition des personnes tuées	Localisation	
	En agglomération	Hors agglomération
Septembre 2022	1	3
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09	4	9

	Âge						
	0-13	14-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et +
3ème trimestre		1	2		1		
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09		1	3	4	5		

Du 1er janvier au 30 septembre 2022 - Situation connue au 14/10/22

Mois	Accidents	Tués	Blessés
Janvier	8	0	9
Février	3	0	4
Mars	11	2	12
Avril	9	3	12
Mai	11	3	12
Juin	11	1	12
Juillet	11	2	11
Août	6	2	5
Septembre	5	0	6
Total	75	13	83

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2019 sont définitives. Les données 2021 sont quasi définitives et les données 2022 sont provisoires. Les moyennes 2017-2019 sont des données arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.



Baisse forte de l'accidentalité ce troisième trimestre que ce soit par rapport au 3ème trimestre 2021 ou à la moyenne des troisième trimestres de la période 2017/2019.

Le refus de priorité est, ce trimestre, la première cause des accidents (près de 30%) devant l'alcool et la vitesse.

La moitié des accidents concernent un 2 roues (vélo/cyclomoteurs/moto).



AUTOMNE ET CHANGEMENT D'HEURE

SOYEZ ENCORE PLUS VIGILANTS EN CETTE PÉRIODE !

Éblouissements dus au soleil bas en cette saison, feuilles mortes sur la route, gibiers en zone rurale, et visibilité réduite en cas de pluie, brouillard : faites attention notamment aux piétons traversant, aux bicyclettes et trottinettes électriques circulant sur la voie.



Usagers en trottinettes, cyclomobiles et bicyclettes : assurez-vous d'être visibles : équipements (avertisseur, phares, catadioptres... et pour l'usager : équipement rétro-réfléchissant de nuit).

Attention à partir du 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars 2023, dans les 42 communes du massif vosgien de la Haute-Saône, les conducteurs y circulant devront disposer dans leur coffre de dispositif anti-dérapant ou équiper leur véhicule de pneus hiver. Carte et équipements concernés sur :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-routiere/Informations-thematiques-sur-la-securite-routiere/Reglementation/Equipement-hiver>